

■ **Asshold S.A.**, à Lausanne, prise de participations dans des compagnies d'assurance et de réassurance (FOSC du 23.02.1993, p. 903). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société UNIQA Assurances SA, à Genève, en reprend les actifs et passifs.
Journal no 5460 du 04.06.2002
(00503964 / CH-550.0.084.652-7)